



**Comité Départemental
Tennis de Table du Val d'Oise**
106 Rue des Bussys - 95600 EAUBONNE
Tél. : 09 62 62 62 72 Email : cd95tt.secretariat@wanadoo.fr
site web: quomodo.com cd95tt

Le 18/04/2017

REGLEMENTS SPORTIFS

FINALES PAR CATEGORIE

ECHELON DEPARTEMENTAL

SAISON 2016/2017

Jeunes : samedi 17/06/17

Seniors et -18 ans : Dimanche 18/06/17

SAINT BRICE

Gymnase Lionel Terray

Rue Pasteur

Entrée Théâtre Sylvia Monfort

01.39.33.01.80

Clôture des inscriptions le 25/05/2017

FINALES PAR CATEGORIE

ECHELON DEPARTEMENTAL - SAISON 2016/2017

Préambule

Dans le règlement ci-dessous, le terme générique de « joueur » s'applique aussi bien aux Messieurs qu'aux Dames sans discernement.

Article 1 - Conditions de participation

Cette compétition est réservée aux joueurs du Val d'Oise possédant une licence traditionnelle et ayant participé à au moins 2 tours du Critérium Fédéral sans avoir été déclaré « forfait général ».

Article 2 – Licenciation (II.606.1- Règlements fédéraux)

2.1 - Licenciation Le joueur doit présenter au juge-arbitre un document officiel (voir article 2.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical. Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer. Si la mention « ni entraînement, ni compétition », figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité. S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.

2.2 - Documents attestant de la licenciation Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

- Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique) ;
- Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique) ;
- Accès internet à l'adresse suivante : <http://www.fft.com/licence>
- Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <http://spid.fft.com/spid/home.do>
- Accès à l'application « FFTT » pour smartphones (Android et IOS).

2.3 - Les personnes figurant sur le « banc » ou à proximité de l'aire de jeu doivent être titulaire d'une licence promotionnelle ou traditionnelle. Les arbitres et le juge-arbitre doivent s'assurer de leur licenciation.

Article 3 - Qualifications

Dans chaque catégorie, les joueurs sont qualifiés par ordre décroissant du nombre de points acquis lors des 4 tours du Critérium Fédéral de la saison en cours selon les critères suivants :

DE / D18... 16 joueuses

ME..... 64 joueurs

M18 32 joueurs

D11 / D13 / D15... 16 joueuses

M15 32 joueur

M13 32 joueurs

M11 32 joueurs

Le responsable de l'épreuve, se réserve le droit de supprimer les tableaux féminins, si le nombre de participantes n'atteint pas 8 joueuses.

Article 4 - Confirmation

Les joueurs doivent confirmer leur participation aux Finales par Catégorie, **qu'ils soient titulaires ou remplaçants**, par l'espace mon club, Sportif, Inscriptions aux épreuves, Finale par catégories ; par leur responsable de club et en fonction de la liste qui sera établie par les responsables du critérium fédéral.

Article 5 - Déroulement sportif

Dames

Les qualifiées sont réparties par poules de 4 suivant le serpent établi en fonction des points licences.

A la sortie des poules toutes les joueuses sont placées par tirage au sort dans un tableau à élimination directe jusqu'à la finale. Toutes les places sont jouées.

Messieurs

Dans chaque tableau, les qualifiés sont répartis par poules de 4 suivant le serpent établi en fonction du nombre de points obtenus sur les 4 tours du Critérium Fédéral.

Lorsque des joueurs d'un même club sont dans la même poule, ils doivent être placés dans la poule de façon à se rencontrer au premier tour s'ils sont deux et le plus rapidement possible s'ils sont trois.

Dans chaque poule, tous les joueurs se rencontrent et sont classés de 1 à 4. Les 2 premiers de chaque poule sont ensuite placés par tirage au sort dans un tableau à élimination directe jusqu'à la finale dans lequel les places 3^{ème}/4^{ème} sont jouées.

Article 6 - Durée des parties

A tous les échelons et dans toutes les catégories, les parties se disputent au meilleur des 5 manches.

Article 7 - Retard

Il ne sera pas toléré de retard.

Article 8 - Forfait

Si un joueur qualifié, ayant confirmé sa participation, est absent le jour de la compétition, il ne pourra participer au 1^{er} tour du Critérium Fédéral de la saison suivante qu'une division au dessous de celle pour laquelle il était qualifié :

- soit par le classement aux points du Critérium Fédéral ;
- soit par une montée à l'issue du dernier tour pour un jeune restant dans sa catégorie d'âge ou pour un senior.

Article 9 - Remplacement des joueurs sur place

Si un joueur qui a confirmé sa participation est absent, il pourra être remplacé sur place par un joueur faisant partie de la liste des remplaçants dans l'ordre de la liste établie par les responsables de la compétition.

Article 10 - Responsable de la compétition

Arlette DECRET

E-mail : indivjeun95@orange.fr

Date de dernière modification : 18/04/2017